

PAYS	REGION	POPULATION	ÉMISSIONS EN 2018	OBJECTIF D'ATTÉNUATION
BELGIQUE	FLANDRE	6 600 000 (2019)	43.8 MTCO <sub>2</sub> e	-45% EN 2030 (BASE : 2005)

# Un pacte local pour l'énergie et le climat en Flandre, source d'inspiration pour toute l'Europe

Dans la région belge de Flandre, le ministre Bart Somers a lancé un Pacte local pour l'énergie et le climat (LEKP), référence au [Pacte européen pour le climat](#), une initiative de la Commission européenne visant à inviter « les individus, les communautés et les organisations à participer à l'action climatique et à construire une Europe plus verte ». Axé sur quatre domaines (végétalisation, énergie participative, mobilité durable et eau de pluie), le LEKP fixe des objectifs concrets à ses signataires (près de 300 collectivités locales) pour relever le défi climatique mondial au niveau local.

Établi en 2019 par le gouvernement régional flamand et entré en vigueur en 2020, le [Pacte flamand pour le climat](#) englobe près de 300 municipalités et s'articule autour de quatre piliers clés :

- Des solutions basées sur la nature, en mettant l'accent sur la végétalisation urbaine ;
- Les politiques d'atténuation, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
- La mobilité et le développement de solutions partagées, actives et durables ;
- La gestion de l'eau, y compris la réutilisation et l'utilisation en amont.

Par exemple, le LEKP vise un arbre par habitant, 50 rénovations collectives pour 1 000 logements, une borne de recharge pour 100 habitants et un mètre carré d'assainissement par habitant (**figure**).

Ces quatre piliers tracent une trajectoire permettant à la Flandre – en tant que région et à travers chacune de ses municipalités – de s'aligner sur l'exigence de réduction des émissions de 55 % fixée par l'Union européenne et la Convention des maires en Europe, ainsi que sur une trajectoire de 1,5 °C.

## Une approche inclusive

Tous les deux ans, le Pacte flamand pour le climat organise un dialogue avec les parties prenantes, notamment les villes, les collectivités locales et les organisations de citoyens, afin de concevoir conjointement des objectifs et des actions climatiques, facilitant ainsi l'inclusion sociale locale. Le dialogue est également soutenu par des actes : dans le cadre du pilier de l'atténuation, les gouvernements locaux ont signé la Convention des maires – les engagements de l'Europe pour 2030 comme base de l'action climatique et énergétique. À partir de là, le gouvernement régional flamand s'engage deux fois par an avec le gouvernement national belge pour évaluer et intégrer les plans locaux et régionaux. Le Pacte flamand pour le climat vise maintenant à tirer parti de MyCovenant, l'une des plateformes officielles de reporting de la GCoM, pour aider à alimenter les données climatiques rapportées localement dans les rapports d'avancement semestriels qui peuvent informer la politique nationale et le développement des CDN ([GCoM](#), 2021).

## Une approche qui s'inscrit dans le cadre du Pacte européen pour le climat

Le LEKP fait partie du Pacte européen pour le climat, l'initiative de la Commission européenne visant à impliquer les citoyens et les acteurs locaux dans le Green Deal, grâce auquel ils peuvent enregistrer leurs engagements climatiques. Tout au long de l'année 2021, plus de 24 000 personnes se sont [engagées](#) à réduire leur impact sur la planète. Au-delà de ces engagements individuels, quelque 148 entreprises, 28 villes et deux régions d'Europe ont rejoint le Pacte européen pour le climat, totalisant plus de 1 600 [engagements organisationnels](#).

Le vice-président exécutif de la Commission européenne, Frans Timmermans, a [invité](#) le ministre flamand Bart Somers à devenir ambassadeur du Pacte européen pour le climat, afin de diffuser le LEKP dans le reste de l'Europe comme source d'inspiration pour d'autres gouvernements régionaux et autorités locales.

## LES QUATRE PILIERS DU PACTE FLAMAND POUR LE CLIMAT (LEKP)

Source : [Gouvernement flamand](#)

### PILIER 1 PLANTONS UN ARBRE

- un arbre par habitant
- un demi-mètre de plantation supplémentaire de haie ou de façade par habitant
- un espace vert naturel supplémentaire pour 1000 habitants

### PILIER 2 ENRICHISSEZ VOTRE QUARTIER

- 50 rénovations collectives pour 1 000 logements
- 1 projet coopératif/participatif d'énergie renouvelable par 500 habitants, totalisant 216 MW de capacités installées

### PILIER 3 CHAQUE QUARTIER DURABLEMENT ACCESSIBLE

- 1 point d'accès pour un transport décarboné par 1000 habitants
- 1 borne de recharge pour 100 habitants
- 1 m de piste cyclable supplémentaire par habitant

### PILIER 4 L'EAU, LE NOUVEL OR

- 1 m<sup>2</sup> d'assainissement par habitant
- 1 m<sup>3</sup> de capacité supplémentaire de récupération ou d'infiltration des eaux de pluie par habitant